États financiers de

L'INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Exercice clos le 30 juin 2021

Table des matières

Exercice clos le 30 juin 2021

Page

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers

Etat de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers présentés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôles internes et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de l'Institut de la gestion financière sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations en vigueur, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de l'Institut de la gestion financière du Canada sont exercés par le conseil d'administration.

Les responsabilités du conseil d'administration comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision et l'approbation des états financiers.

L'auditeur indépendant, KPMG LLP, a audité les états financiers et a présenté le rapport qui suit.

Marty Muldoon Président directeur général
Gary Wuschnakowski Trésorier

Le 8 octobre 2021



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Institut de la gestion financière du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut de la gestion financière du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 juin 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers au 30 juin 2020 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 10 septembre 2020.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



Page 3

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.H.I. ZH. J. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 8 octobre 2021

État de la situation financière

Au 30 juin 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 478 343 \$	1 530 174 \$
Débiteurs (note 4)	76 774	165 926
Charges payées d'avance	195 814	86 129
	1 750 931	1 782 229
Placements (note 5)	_	211 896
Immobilisations corporelles (note 6)	1 789	_
Immobilisations incorporelles (note 7)	86 178	138 997
	1 838 898 \$	2 133 122 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme	404 000 A	440.004.0
Créditeurs et charges à payer	104 330 \$	142 921 \$
	104 330 \$ 234 616 338 946	142 921 \$ 142 921
Créditeurs et charges à payer Apports reportés	234 616	
Créditeurs et charges à payer Apports reportés Actif net	234 616 338 946	142 921
Créditeurs et charges à payer Apports reportés	234 616	
Créditeurs et charges à payer Apports reportés Actif net Fonds de développement des sections (note 8)	234 616 338 946 42 000	142 921 42 000
Créditeurs et charges à payer Apports reportés Actif net Fonds de développement des sections (note 8) Fonds de réserve (note 8)	234 616 338 946 42 000 250 000	142 921 42 000 250 000
Créditeurs et charges à payer Apports reportés Actif net Fonds de développement des sections (note 8) Fonds de réserve (note 8) Non affecté Engagements (note 9)	234 616 338 946 42 000 250 000 1 207 952	42 000 250 000 1 698 201
Créditeurs et charges à payer Apports reportés Actif net Fonds de développement des sections (note 8) Fonds de réserve (note 8) Non affecté Engagements (note 9) Garanties (note 10)	234 616 338 946 42 000 250 000 1 207 952	42 000 250 000 1 698 201
Créditeurs et charges à payer Apports reportés Actif net Fonds de développement des sections (note 8) Fonds de réserve (note 8)	234 616 338 946 42 000 250 000 1 207 952	42 000 250 000 1 698 201

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 Président
Trésorier

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Produits		
Droits d'enregistrement	264 627 \$	2 248 150 \$
Exposants et commanditaires	136 966	293 526
Cotisations des membres	_	7 000
Produits financiers	8 466	21 176
Autres revenus	53 049	88 744
Aides et subventions (note 11)	334 277	_
	797 385	2 658 596
Charges		
Aliments, boissons et représentation	_	507 121
Salaires et avantages sociaux	715 650	689 024
Frais d'événement	4 776	255 662
Frais d'annulation (note 11)	_	130 000
Déplacement et hébergement	562	116 255
Loyer et frais de bureau	127 819	106 308
Honoraires de consultation	238 790	360 358
Commerce électronique et TI	31 647	187 027
Honoraires et déplacements des conférenciers, cadeaux	28 144	112 743
Publicité et promotion	6 925	54 569
Traduction	7 214	64 423
Formation, adhésions, assurances et récompenses	80 880	16 930
Fonds de développement des sections	_	42 000
Conseil d'administration	21 154	_
Divers	24 073	2 717
	1 287 634	2 645 137
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(490 249)\$	13 459 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin 2021, avec informations comparatives de 2020

	Fonds de développement des sections	Fonds de réserve	Non affecté	2021 Total	2020 Total
Actif net au début de l'exercice	42 000 \$	250 000 \$	1 698 201 \$	1 990 201 \$	1 976 742 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	_	-	(490 249)	(490 249)	13 459
Actif net à la fin de l'exercice	42 000 \$	250 000 \$	1 207 952 \$	1 499 952 \$	1 990 201 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges Éléments hors trésorerie	(490 249)\$	13 459 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	447	615
Amortissement des immobilisations incorporelles Variation du fonds de roulement	52 819	17 783
Débiteurs	89 152	(85 080)
Charges payées d'avance	(109 685)	(65 328)
Créditeurs et charges à payer	(38 591)	51 739
Apports reportés	234 616	(79 000)
	(261 491)	(145 812)
Activités d'investissement		
Variation des placements	211 896	(4 208)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(2 236)	(60 205)
	209 660	(64 413)
Diminution de l'encaisse	(51 831)	(210 225)
Encaisse au début de l'exercice	1 530 174	1 740 399
Encaisse à la fin de l'exercice	1 478 343 \$	1 530 174 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 juin 2021

1. Statut et nature des activités

L'Institut de la gestion financière du Canada (igf*fmi) est la principale source au Canada de perfectionnement professionnel pour tous ceux et celles qui s'intéressent à la gestion financière du secteur public - les tendances nouvelles et émergentes, pratiques exemplaires et enjeux particuliers. L'igf*fmi a été incorporé le 31 mars 1982 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est exonéré de l'impôt sur le revenu. Le 4 octobre 2013, les statuts de l'igf*fmi furent prorogés sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Les présents états financiers tiennent compte de l'actif, du passif et des résultats des activités de l'igf*fmi. Ils excluent l'actif, le passif et les résultats des activités des sections locales qui, bien qu'elles soient associées à l'igf*fmi, font l'objet d'une gestion distincte et relèvent de conseils d'administration différents.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'igf*fmi comptabilise les apports selon la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par le conseil d'administration, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits financiers et autres produits sont constatés selon la comptabilité d'exercice

Les produits des inscriptions, des commanditaires et des exposants ainsi que les aides et subventions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Apports reçus sous forme de biens et services

L'igf*fmi ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la détermination de leur juste valeur, la valeur des apports reçus sous forme de services n'est pas constatée dans les états financiers.

L'igf*fmi comptabilise les dons en biens et services lorsqu'ils peuvent être évalues au prix d'un effort raisonnable et lorsqu'ils auraient été acquis dans le cours normal des activités. Les montants sont comptabilisés à la juste valeur. Il n'y a pas eu de dons en biens ou services au cours de cet exercice (néant \$ en 2020).

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût historique et sont amortis sur une base linéaire sur le nombre d'années suivant:

Actif	Durée d'utilisation
Ameublement et équipement	5 ans
Logiciels, site internet et développement de cours	3 ans

e) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualises découlant de leur utilisation et de leur disposition éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excèdent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

f) Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

L'igf*fmi évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement taus ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

- f) Instruments financiers (suite)
 - i) Évaluation des instruments financiers (suite

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des titres sans droit de participation et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé à l'excèdent des produits sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'excédent des produits sur les charges.

iii) Coûts de transaction

L'igf*fmi comptabilise ses coûts de transaction à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

3. Risques financiers

L'igf*fmi, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition et les concentrations de risques auxquels l'igf*fmi est soumis au 30 juin 2021.

L'igf*fmi n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer ses risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'igf*fmi sont liés aux débiteurs. L'igf*fmi établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et de la situation économique. Environ 0 % (0 % en 2020) du total des comptes clients sont à recevoir des commanditaires et 4 % (6 % en 2020) des sections de l'igf*fmi. L'igf*fmi évalue qu'il n'y a pas de risque de crédit significatif découlant de cette situation.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

3. Risques financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'igf*fmi honore ses obligations de liquidité en préparant et en gardant compte des prévisions détaillées des flux de trésorerie, en anticipant ses activités d'investissement et de financement et en conservant des actifs qui peuvent être liquidés facilement.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à tirer d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix des marchés. Le risque de marché est composé du risque de change, du risque de taux d'intérêt et de l'autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Les instruments financiers de l'igf*fmi sont tous libellés en dollars canadiens et ses activités sont principalement effectuées en dollars canadien. Par conséquent, la direction estime que l'igf*fmi n'est pas sujet a un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à tirer d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés.

Les placements de l'igf*fmi sont exposés au risque de taux d'intérêt puisque le rendement sur ses dépôts à terme peut varier en conséquence des variations des taux d'intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à tirer d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque de taux d'intérêt), que ces variations soit causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou par des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

L'igf*fmi est sujet à l'autre risque de prix du fait qu'il détient des placements en actions et des fonds d'actions.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

3. Risques financiers (suite)

Outre les considérations de la note 11, il n'y a eu aucun changement des expositions au risque de l'igf*fmi par rapport à l'exercice précédent.

4. Débiteurs

	2021	2020
Comptes clients	28 415 \$	2 863 \$
Aides et subventions à recevoir	48 359	43 772
Taxe de vente harmonisée	-	58 405
Taxe de vente du Québec	_	60 886
	76 774 \$	165 926 \$

5. Placements

	2021	2020
Titres et fonds à revenu fixe Actions et fonds d'actions	_ \$ _	167 811 \$ 44 085
	- \$	211 896 \$

6. Immobilisations corporelles

			2021	2020
			Valeur	Valeur
		Amortissement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
Amoublement et équipement	0.611.¢	7 922 ¢	1 790 ¢	- \$
Ameublement et équipement	9 611 \$	7 822 \$	1 789 \$	- ;

Les frais de loyer et de bureau comprennent une somme de 447 \$ (615 \$ en 2020) en dépense d'amortissement d'immobilisations corporelles.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

7. Immobilisations incorporelles

			2021	2020
			Valeur	Valeur
	Ar	nortissement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
Logiciels	76 480 \$	25 493 \$	50 987 \$	76 480 \$
Site internet	16 470	11 895	4 575	10 065
Développement de cours	65 505	34 889	30 616	52 452
	158 455 \$	72 277 \$	86 178 \$	138 997 \$

Les frais de loyer et de bureau comprennent une somme de 52 819 \$ (17 783 \$ en 2020) en dépense d'amortissement d'actifs incorporels.

8. Affectations internes

Fonds de développement des sections

Le Fonds affecté pour l'investissement dans les sections a été créé en 2004-2005 pour l'usage exclusif des sections de l'igf*fmi. Le Fonds de développement des sections a remplacé ce programme en décembre 2015 (résolution BOD2015-21). Moyennant une demande officielle, les sections peuvent réquisitionner ces fonds selon des critères établis par le comité des finances et de l'audit et le conseil d'administration de l'igf*fmi.

	2021	2020
Solde d'ouverture Sommes versées aux sections	42 000 \$	42 000 \$ (42 000)
Virements de l'actif net non affecté		42 000)
Solde de fermeture	42 000 \$	42 000 \$

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin d'affecter des surplus existants en prévision d'événements futurs imprévus qui nécessiteraient l'utilisation de fonds non budgétés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

9. Engagements

Les engagements pris par l'igf*fmi pour le locaux de conférence totalisent 345 133 \$ et les versements pour les trois prochains exercices sont les suivants :

2021 - 2022 2022 - 2023 2023 - 2024	\$ 147 914 147 914 49 305
	\$ 345 133

10. Garanties

L'igf*fmi souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants pour le compte des sections locales. L'igf*fmi indemnise les administrateurs, dirigeants, fiduciaires, salariés, bénévoles et membres, passés, présents ou futurs, à l'égard de frais, de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à toute poursuite intentée contre eux à la suite d'un quelconque acte fautif commis dans l'exercice de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de l'igf*fmi/la section locale. L'igf*fmi estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers à l'égard de ces garanties.

11. Impact de la COVID-19

À la mi-mars 2020, le gouvernement du Canada et toutes les provinces ont annoncé des mesures d'urgence en réponse aux préoccupations des agences de santé publique découlant de la propagation de la COVID-19. Ces mesures comprennent des restrictions de voyage et des exigences de distanciation sociale ainsi qu'un appel à éviter les endroits bondés et les rassemblements non essentiels. À la suite de ces mesures, au cours de l'exercice 2020, l'igf*fmi a annulé la semaine de PP de la 2020 qui devait avoir lieu en novembre 2020. En conséquence, l'igf*fmi a subi des frais d'annulation et perdu des dépôts totalisant 130 000 \$. Aucuns frais d'annulation de ce genre n'ont été engagés au cours de l'exercice 2021.

En raison de la pandémie et des restrictions imposées aux rassemblements publics tout au long de l'exercice 2021, l'igf*fmi a vu ses revenus diminuer considérablement. Lorsqu'elle y était admissible, l'igf*fmi a présenté une demande de subvention publique auprès des programmes en vigueur. En 2021, l'igf*fmi a constaté un produit de 311 944 \$ provenant de la Subvention salariale d'urgence du Canada et un produit de 22 333 \$ issu de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. La situation est dynamique et en constante évolution et l'impact financier ultime de la pandémie sur l'igf*fmi demeure inconnu.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2021

11. Impact de la COVID-19 (suite)

L'issue et la date de rétablissement de la pandémie étant très imprévisibles, il est impossible pour l'heure d'estimer et de communiquer ses effets sur les activités à venir de l'igf*fmi .